



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ARPE

Question écrite n° 19417

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de l'accord UNEDIC sur l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Cet accord bénéficie aux salariés âgés de cinquante-sept ans et demi au moins ayant cotisé cent soixante trimestres et contribue dans une large mesure à l'emploi dans le sens où il permet l'embauche de jeunes et de chômeurs. Lors de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail du 10 octobre 1997, le Gouvernement avait proposé un dispositif complémentaire de l'ARPE à travers une aide de 40 000 francs par an et par salarié concerné. L'extension de ce dispositif à tous les salariés ayant commencé à travailler à l'âge de quatorze ou quinze ans et totalisant quarante annuités, en contrepartie de l'embauche des jeunes, est souhaitée par nombre de ces salariés et représente un potentiel non négligeable d'emplois. Or le dispositif ARPE n'est pas reconduit au-delà du 1er janvier 1999 par les partenaires sociaux de l'UNEDIC. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui fournir des informations précises quant aux possibilités envisagées par son ministère en ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). L'accord du 22 décembre 1998, relatif à la prolongation et à l'extension de l'ARPE pour 1999, ouvre ce dispositif aux salariés âgés de 58 ans et plus et justifiant de 160 trimestres validés au titre de l'assurance vieillesse, ou aux salariés justifiant de 172 trimestres, s'ils sont âgés de plus de 55 ans. Le dispositif est étendu aux salariés âgés de 56 ou de 57 ans, ayant commencé leur carrière professionnelle dès 14 ou 15 ans, et ayant cotisé 168 trimestres au titre de l'assurance vieillesse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19417

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5158

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2855